

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET AMENAGEMENT DU CŒUR DE LA STATION DE FONT-ROMEU

ANNEXE 6 DU DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

EVALUATION NATURA 2000

V3 – OCTOBRE 2025

SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	3
2	IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET	3
3	LOCALISATION DU PROJET ET DEFINITION DES ZONES D'ETUDE	3
4	LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE VIS-A-VIS DES SITES NATURA 2000 SITUES A PROXIMITE.....	3
5	DESCRIPTIF DU PROJET	5
5.1	Eléments généraux.....	5
5.2	Composantes du projet	5
5.3	Modalités de réalisation du projet	8
6	PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 SITUES AUX ALENTOURS	8
6.1	ZSC FR9101471 « Capcir-Carlit-Campardos »	8
6.1.1	Habitats naturels	8
6.1.2	Flore.....	9
6.1.3	Faune.....	9
6.2	ZPS FR9112024 « Capcir-Carlit-Campardos »	10
7	ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'ETUDE DU PROJET	11
7.1	Habitats naturels	11
7.2	Flore.....	11
7.3	Entomofaune.....	11
7.4	Herpétofaune	11
7.5	Avifaune	11
7.6	Chiroptères	12
7.7	Mammifères terrestres	12
8	INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES ANIMALES COMMUNAUTAIRES DE LA ZONE D'ETUDE EN PHASE TRAVAUX	12
8.1	Incidences du projet sur les habitats naturels d'intérêt communautaire de la zone d'étude	12

8.2	Incidences du projet sur la flore d'intérêt communautaire de la zone d'étude	12
8.3	Incidences du projet sur l'entomofaune d'intérêt communautaire de la zone d'étude	12
8.4	Incidences du projet sur l'herpétofaune d'intérêt communautaire de la zone d'étude	12
8.5	Incidences du projet sur l'avifaune d'intérêt communautaire de la zone d'étude	13
8.6	Incidences du projet sur les espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire de la zone d'étude	13
8.7	Incidences du projet sur les espèces de mammifères terrestres d'intérêt communautaire de la zone d'étude	13
9	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	13
9.1	Adaptation du planning des travaux au calendrier écologique des espèces locales	13
9.2	Localisation des installations de chantier	13
9.3	Préservation de la zone humide située immédiatement au Nord de la zone d'étude du projet	13
9.4	Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes	14
9.5	Reconstitution d'habitats favorables à l'entomofaune	14
10	INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES COMMUNAUTAIRES DE LA ZONE D'ETUDE EN PHASE EXPLOITATION.....	14
11	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	14
11.1	Mise en place de cheminements piétons	14
11.2	Gestion différenciée des espaces ouverts du site	14
12	CONCLUSION	15

1 PRÉAMBULE

Cette évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 concerne le projet d'aménagement du centre urbain de la commune de Font-Romeu-Odeilla-Via, dans les Pyrénées-Orientales.

Ce projet d'aménagement est soumis à la réalisation d'un dossier d'examen au cas par cas au titre des rubriques 39 et 41.

Au vu des modalités d'exécution du projet, il n'est pas pressenti d'incidence significative sur un site Natura 2000.

Le présent rapport constitue donc l'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 du dossier d'examen au cas par cas. Son contenu est conforme à ce qui est stipulé à l'article R414.23 du code de l'environnement. L'état initial s'appuie sur le diagnostic écologique réalisé par le bureau d'études naturalistes CRB Environnement en 2024.

2 IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Le Maître d'Ouvrage de ce projet est la SPL Agence Régionale Aménagement Construction Occitanie (ARAC Occitanie).



3 LOCALISATION DU PROJET ET DEFINITION DES ZONES D'ETUDE

Le projet est localisé sur la commune de Font-Romeu-Odeillo-Via, dans le département des Pyrénées-Orientales (66), en région Occitanie.

La zone d'étude du projet correspond au site envisagé pour la requalification du cœur de ville comprenant notamment la construction d'un ensemble immobilier et touristique.

Une zone d'étude élargie (rayon de 5km autour de la zone d'étude) a également été définie pour prendre en compte, dans le cadre de cette évaluation d'incidences Natura 2000, les sites Natura 2000 potentiellement impactés par le projet.

4 LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE VIS-A-VIS DES SITES NATURA 2000 SITUES A PROXIMITE

La zone d'étude du projet est située à 1km au Sud des ZSC et ZPS « Capcir-Carlit-Campardos ». La carte ci-dessous permet de localiser la zone d'étude vis-à-vis de ces sites.

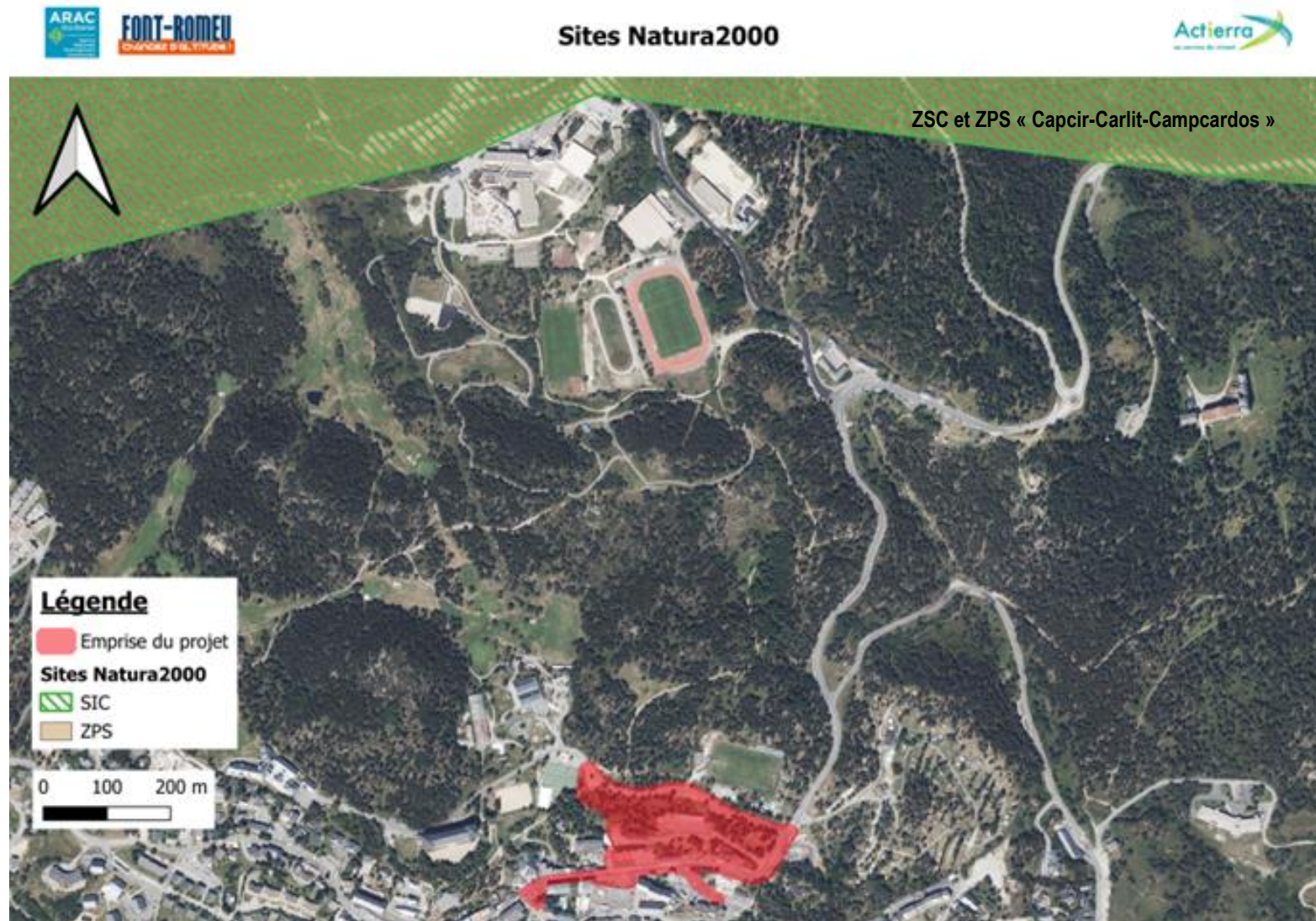


Figure 1 : Situation de la zone d'étude (en rouge) par rapport aux sites Natura 2000 alentours

5 DESCRIPTIF DU PROJET

5.1 Eléments généraux

Dans un contexte naturel et touristique très favorable au développement, la Commune de Font-Romeu souhaite se démarquer autour d'une offre d'hébergement nouvelle, différenciée, ouverte sur des nouvelles pratiques 4 saisons et accessibles à tous dans le respect d'un paysage authentique préservé et un cadre environnemental de premier ordre. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les enjeux et axes du Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de vie 2018-2025 à savoir une montagne attractive, une montagne multi-usage, une montagne ouverte et une montagne innovante, en articulation avec la préoccupation transversale de la transition écologique et énergétique.

Partant de ces objectifs, la commune de Font-Romeu a signé avec la SPL ARAC Occitanie une concession d'aménagement afin de mettre en œuvre en tant que concessionnaire un projet global de requalification et d'aménagement du cœur de ville de la station.

L'opération à réaliser poursuit plusieurs des objectifs suivants :

- Créer un nouveau cœur de station moderne et attractif,
- Densifier et d'améliorer l'offre d'hébergements et de services ;
- Limiter la fréquentation automobile du cœur de ville en repensant l'offre en matière de stationnement ;
- Favoriser le développement des loisirs et du tourisme
- Réaliser des équipements publics ou collectifs, espaces et bâtiments public.

5.2 Composantes du projet

Le projet de requalification et d'aménagement du cœur de station de Font Romeu comprend :

- La **requalification des espaces publics en entrée de ville** : revêtement, accessibilité, amélioration de la qualité paysagère, requalification des abords commerciaux.

Cette composante du projet concerne plus particulièrement l'avenue Emmanuel Brousse. Les flux de circulation y seront repensés pour favoriser les modes de déplacements doux (élargissement des espaces piétons, circulation en sens unique voir piétonisation totale à certains horaires...) et les espaces publics seront requalifiés afin devenir de véritables lieux de vie et d'animation.

Un espace partagé cycles et piétons sera également créé le long de l'avenue Jean-Paul afin de relier les équipements sportifs existants au centre-ville.

- La **construction d'un bâtiment communal** regroupant notamment l'Office de tourisme et la Police municipale (1000m² de SDP). Implanté en bordure de l'avenue Emmanuel Brousse, entre la nouvelle télécabine et l'hôtel Régina, ce bâtiment sera le centre névralgique du cœur de ville, lieu de passage pour tous les vacanciers et riverains.
- L'aménagement d'un **nouveau pôle d'activités et d'hébergement** comprenant des résidences de tourisme haut de gamme, un hôtel 4*, des commerces pour une SDP globale d'environ 19 500 m² dont 6 000m² de nouveaux stationnements (souterrains) ;
- La création de **nouveaux stationnements souterrains publics** (2 000 m² de SDP). L'ambition est de proposer une offre de stationnement concurrentielle par rapport aux parkings au pied du domaine skiable afin de rediriger les flux vers le cœur de ville, ses services et ses activités. Ces stationnements seront positionnés en entrée de ville afin de ne pas générer de circulations supplémentaires et réalisés en souterrains afin de conserver la qualité paysagère et patrimoniale de la station.
- La création de **nouveaux cheminements piétons Nord/Sud**. L'objectif est de favoriser la mobilité douce entre le massif forestier et le cœur de ville ainsi qu'entre

les différents pôles du cœur de ville. Des sentiers piétons et escaliers seront ainsi créés pour faciliter les déplacements et reconnecter les différentes entités du cœur de ville et le massif.

Le plan d'aménagement de principe ci-dessous offre une vision globale du projet « cœur de ville »



Figure 2 : Plan de principe d'aménagement du projet de réaménagement du cœur de ville

5.3 Modalités de réalisation du projet

La réalisation du projet implique la démolition de certains bâtiments dont l'ancienne école (déjà réalisée) ainsi qu'une partie de l'hôtel Régina abandonné. Afin de conserver le patrimoine architectural et paysager du secteur, et en concertation avec la DREAL et l'ABF, certaines constructions seront néanmoins conservées et intégrées au projet. C'est notamment le cas de la partie centrale et historique de l'hôtel Régina.

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases et tranches sur une durée globale comprise entre 3 et 5 ans. En effet, outre le site de montagne, les travaux seront suspendus ou adaptés durant les périodes touristiques afin de limiter l'impact et la gêne pour la station. Le démarrage des premiers travaux est envisagé à partir de 2027

6 PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 SITUÉS AUX ALENTOURS

6.1 ZSC FR9101471 « Capcir-Carlit-Campardos »

Ce site recèle de nombreux habitats naturels alpins (pelouses, landes) et des milieux rocheux majoritairement siliceux. Cependant on trouve également des formations sur calcaire très originales avec des espèces très rares dans cette partie des Pyrénées, ou en disjonction d'aire. Les milieux humides sont particulièrement importants pour les habitats naturels qu'ils recèlent et pour certaines espèces d'intérêt communautaire : *Botrychium simplex*, *Ligularia sibirica* pour les plantes, Desman des Pyrénées et Loche de rivière pour les animaux. La pinède de Pin à crochets exploitée est bien représentée sur ce massif sous divers faciès. *Leucorrhinia pectoralis* (annexe II) a été signalée (AGUESSE) et est à rechercher pour confirmation. Grand site dans la partie orientale des Pyrénées centré sur le massif du Carlit avec de nombreux étangs et des milieux tourbeux, et sur le Capcir, plateau au climat très rude d'orientation nord. L'extrémité orientale des Pyrénées possède des espèces endémiques en grand nombre et particulièrement dans les étages subalpins et alpins. De nombreuses espèces se trouvent en limite d'extension d'aire et quelques unes se trouvent dans cette partie des Pyrénées en disjonction importante d'aire.

6.1.1 Habitats naturels

Ce site a été désigné au titre de la Directive « Habitats » du fait de la présence de 31 habitats d'intérêt communautaire.

Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Liste des habitats communautaires présents sur le site Natura 2000 FR9101471

Code	Dénomination
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>
4030	Landes sèches européennes
4060	Landes alpines et boréales
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>
3130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>
6140	Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)
6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpins
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
6520	Prairies de fauche de montagne
7110*	Tourbières hautes actives
7140	Tourbières de transition et tremblantes
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)
7230	Tourbières basses alcalines

Code	Dénomination
8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>
8310	Grottes non exploitées par le tourisme
8340	Glaciers permanents
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
9410	Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnards à alpins (<i>Vaccinio-Piceetea</i>)
9430	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)

*Forme prioritaire de l'habitat

6.1.2 Flore

Les espèces végétales d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR9101471 sont listées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2: Liste des espèces végétales d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 FR9101471

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Type de présence
1386	<i>Buxbaumia viridis</i>	Buxbaumie verte	Espèce résidente (sédentaire)
1419	<i>Botrychium simplex</i>	Botryche simple	Espèce résidente (sédentaire)
1758	<i>Ligularia sibirica</i>	Ligulaire de Sibérie	Espèce résidente (sédentaire)

6.1.3 Faune

Les espèces animales d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR9101471 sont listées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Liste des espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 FR9101471

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Type de présence
Insectes			
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise*	Espèce résidente (sédentaire)
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Espèce résidente (sédentaire)
4038	<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la Bistorte	Espèce résidente (sédentaire)
Mammifères			
1301	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Desman des Pyrénées	Espèce résidente (sédentaire)
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Espèce résidente (sédentaire)
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Espèce résidente (sédentaire)
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Espèce résidente (sédentaire)
Poissons			
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Espèce résidente (sédentaire)
Autre espèce importante (hors annexe II de la directive 92/43/CEE)			
Insectes			
<i>Phengaris arion</i>		Azuré du Serpolet	
<i>Parnassius apollo</i>		Apollon	
<i>Parnassius mnemosyne</i>		Semi-apollo	
<i>Ephippiger diurnus cunii</i>		Ephippigère du Vallespir	
<i>Sorapagus catalaunicus</i>		Ephippigère catalane	
<i>Antaxius chopardi</i>		Antaxie catalane	
<i>Antaxius hispanicus</i>		Antaxie pyrénéenne	
<i>Gomphoceridius brevipennis</i>		Gomphocère pyrénéen	

<i>Chorthippus saulcyi</i>	Criquet de Saulcy	
<i>Chorthippus saulcyi moralesi</i>	Criquet de l'Aragon	
<i>Pseudochorthippus parallelus erythropus</i>	Criquet du Val-d'Eyne	
<i>Cophopodisma pyrenaica</i>	Miramelle pyrénéenne	
<i>Carabus pyrenaeus</i>	-	
<i>Crypticus quisquilius</i>	-	
<i>Asida marmottani</i>	-	

Il faut noter que ce site Natura 2000 accueille la sous-espèce *E.aurinia pyreneesdebilis* avec une responsabilité pour cette sous-espèce de 12/14 soit un niveau d'enjeu exceptionnel.

Tableau 4: Espèces d'avifaune d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 FR9112024

6.2 ZPS FR9112024 « Capcir-Carlit-Campardos »

Grand site dans la partie orientale des Pyrénées centré sur le massif du Carlit avec de nombreux étangs et des milieux tourbeux, et sur le Capcir, plateau au climat très rude d'orientation nord. Ce vaste ensemble encore bien préservé accueille de nombreuses espèces d'oiseaux, en particulier les grands rapaces (Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin) et les galliformes caractéristiques des zones de montagne (Lagopède, Grand-Tétras).

Ce site recèle une grande diversité d'habitats naturels. Cette variété de milieux se traduit également par un patrimoine ornithologique remarquable puisque le site accueille la plupart des espèces caractéristiques des zones de montagne, que ce soit parmi les rapaces (Gypaète barbu, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin), les galliformes (Lagopède, Grand-Tétras) ou les espèces forestières (Pic noir) et de milieux plus ouverts.

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS FR9112024 sont listées dans le tableau ci-dessous :

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Type de présence
A076	<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	Espèce résidente (sédentaire)
A078	<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	Reproduction (migratrice)
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-blanc	Reproduction (migratrice)
A091	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Espèce résidente (sédentaire)
A092	<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté	Reproduction
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Espèce résidente (sédentaire)
A108	<i>Tetrao urogallus</i>	Grand-Tétras	Espèce résidente (sédentaire)
A215	<i>Bubo bubo</i>	Hibou Grand-Duc	Espèce résidente (sédentaire)
A223	<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm	Espèce résidente (sédentaire)
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Espèce résidente (sédentaire)
A246	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Reproduction, hivernage, étape migratoire
A255	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Reproduction (migratrice)
A302	<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	Espèce résidente (sédentaire)
A338	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Reproduction (migratrice)
A346	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	Crave à bec rouge	Résidente, reproduction, hivernage
A379	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	Reproduction
A415	<i>Perdix perdix hispaniensis</i>	Perdrix grise des Pyrénées	Espèce résidente (sédentaire)
A712	<i>Lagopus muta pyrenaica</i>	Lagopède des Pyrénées	Espèce résidente (sédentaire)
Autre espèce importante (hors annexe II de la directive 92/43/CEE)			
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	Entre 50 et 100 couples	

7 ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'ETUDE DU PROJET

7.1 Habitats naturels

Un habitat communautaire est présent au Nord-Ouest de la zone d'étude. Il s'agit de l'habitat 5120-2 "Landes à genêt purgatif des Pyrénées". Cet habitat est en cours de fermeture sur le site en raison de la progression naturelle du boisement de Pins à crochets. Au regard de son état de conservation, son enjeu local de conservation est donc considéré faible.

Tableau 5: Habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone d'étude

Habitats	Code EUR	Code EUNIS	Surface	Enjeu local de conservation
Landes à genêt purgatif des Pyrénées	5120-2	F3.212×G5.5		Faible

Aucune zone humide caractérisée sur le critère habitat/végétation n'est présente au sein de la zone d'étude. En revanche, une prairie humide est présente à quelques mètres au Nord du site.

7.2 Flore

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été recensée sur la zone d'étude. De manière générale, l'enjeu global de la flore est estimé faible sur la zone d'étude.

Par ailleurs, trois espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) ont été observées au sein de la zone d'étude du projet : la Berce du Caucase, le Lupin royal et le Sénéçon du Cap. Une vigilance particulière devrait être portée à ces espèces pour éviter leur dissémination au sein et en dehors de la zone d'étude du projet.

7.3 Entomofaune

Aucune espèce d'entomofaune d'intérêt communautaire n'a été contactée sur la zone d'étude.

Une espèce de rhopalocère, le Moiré automnal, dont l'enjeu de conservation local est modéré, est bien représentée au niveau des zones herbacées ouvertes et en mosaïque du site.

7.4 Herpétofaune

Une espèce de reptile d'intérêt communautaire a été observée sur la zone d'étude. Il s'agit du Lézard des murailles. Son statut de protection, son statut biologique et son enjeu local de conservation sont détaillés dans le tableau suivant :

Tableau 6: Espèce de reptile d'intérêt communautaire présente sur la zone d'étude

Espèces	Protection	Directive habitats	Présence sur la zone d'étude	Enjeu local de conservation
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	PN (Article 2)	Annexe IV	Sa présence est avérée au niveau des murets, des souches d'arbres et des bâtiments du site.	Faible

7.5 Avifaune

Plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont considérées comme fortement potentielle sur le site : le Circaète-Jean-le-Blanc, le Vautour fauve, les Milans noir et royal et le Crave à bec rouge. Pour rappel, le Circaète Jean-le-Blanc, le Vautour fauve et le Crave à bec rouge sont listées dans le Formulaire Standard de Données de la ZPS FR9112024.

Ces espèces ainsi que leur statut de protection, leur statut biologique et leur enjeu local de conservation sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7: Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire présentes sur la zone d'étude

Espèces	Protection	Directive Oiseaux	Présence sur la zone d'étude	Enjeu local de conservation
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	PN (Article 3)	Annexe I	En migration	Faible
Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>) (<i>Nyctalus leisleri</i>)	PN (Article 3) PNA	Annexe I	En transit	Faible
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	PN (Article 3)	Annexe I	En migration	Faible

Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	PN (Article 3) PNA	Annexe I	En migration	Faible
Crave à bec rouge (<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>)	PN (Article 3)	Annexe I	En recherche alimentaire	Faible

7.6 Chiroptères

Deux espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire utilisent le site comme zone de transit et territoire de chasse. Il s'agit du Minioptère de Schreibers et de la Barbastelle d'Europe. Le Minioptère de Schreibers chasse au niveau des lisières, dans les mosaïques d'habitats et les zones éclairées de la zone d'étude tandis que la Barbastelle d'Europe chasse préférentiellement en lisières des boisements.

En revanche, la zone d'étude n'abrite pas de gîtes arboricoles ou anthropiques favorables aux chiroptères.

Les espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire présentes sur le site ainsi que leur statut de protection, leur statut biologique et leur enjeu local de conservation sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8: Espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire présentes sur la zone d'étude

Espèces	Protection	Directive Habitats-Faune-Flore	Présence sur la zone d'étude	Enjeu local de conservation
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	PN (Article 2)	Annexe II et IV	En recherche alimentaire et en transit sur le site.	Modéré
Barbastelle d'Europe (<i>Nyctalus leisleri</i>)	PN (Article 2)	Annexe II et IV	En recherche alimentaire et en transit sur le site	Faible

7.7 Mammifères terrestres

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été recensée au sein de la zone d'étude. De manière générale, le groupe des mammifères terrestres représente un enjeu faible sur la zone d'étude.

8 INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES ANIMALES COMMUNAUTAIRES DE LA ZONE D'ETUDE EN PHASE TRAVAUX

8.1 Incidences du projet sur les habitats naturels d'intérêt communautaire de la zone d'étude

La surface de lande à genêt purgative des Pyrénées est vouée à disparaître puisque la construction d'un hébergement touristique permanent est prévue au droit de cet habitat. Cependant, étant donné sa faible surface (environ 2100m²) et son mauvais état de conservation (fermeture en cours), les incidences du projet en phase travaux sur cet habitat sont considérées **faibles**.

En outre, la prairie humide située au Nord de la zone d'étude n'est pas concernée par le programme de travaux.

8.2 Incidences du projet sur la flore d'intérêt communautaire de la zone d'étude

La zone d'étude n'abritant aucune espèce végétale d'intérêt communautaire, les incidences du projet sur ce compartiment biologique sont jugées **nulles**.

8.3 Incidences du projet sur l'entomofaune d'intérêt communautaire de la zone d'étude

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observée sur la zone d'étude.

Les incidences du projet sur les espèces d'entomofaune d'intérêt communautaire sont donc estimées **nulles**. En revanche, l'habitat du Moiré automnal (mosaïque de zones herbeuses et de boisements), présent sur l'ensemble du site, sera directement impacté par les travaux.

8.4 Incidences du projet sur l'herpétofaune d'intérêt communautaire de la zone d'étude

Les amas rocheux et souches d'arbres situés au Nord-Ouest et dans l'arboretum de la zone d'étude ne seront pas touchés par les travaux. Le Lézard des murailles, seul reptile d'intérêt communautaire présent sur le site, conservera donc la plupart de ces habitats d'espèces. A ce titre, les incidences du projet sur l'herpétofaune communautaire du site sont estimées **faibles**.

8.5 Incidences du projet sur l'avifaune d'intérêt communautaire de la zone d'étude

La plupart des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont la présence est estimée fortement potentielle au sein de la zone d'étude ne font que transiter par le site à l'occasion de déplacement au sein de leur aire de vie (Vautour fauve) ou de mouvements migratoires (Circaète Jean-le-Blanc, Milan noir et Milan royal). Seul le Crave à bec rouge utilise les zones ouvertes du site (landes à genêt et zone rudérale sous la ligne de télécabine, soit 3200m²) pour ses besoins alimentaires. Cet habitat étant de faible surface et en mauvais état de conservation en ce qui concerne les landes à genêt des Pyrénées, les incidences du projet sont considérées **faibles** sur ce compartiment biologique.

8.6 Incidences du projet sur les espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire de la zone d'étude

Le Minioptère de Schreibers est susceptible de transiter et de chasser sur quasiment l'ensemble de la zone d'étude tandis que la Barbastelle est plus cantonnée aux boisements. Ces derniers étant en grande partie conservés (au niveau de l'arboretum et à l'extrémité Nord-Ouest du site), l'habitat de chasse de la Barbastelle ne sera que peu impacté. Concernant le Minioptère de Schreibers, le projet va impacter environ 3,5 ha de son territoire de chasse. Etant donné la faible surface impactée et le fait que cette espèce cavernicole ne gîte pas sur ou à proximité immédiate de la zone d'étude (absence de falaises), on peut conclure que celle-ci ne constitue pas un site d'alimentation privilégié. A ce titre, les incidences du projet sont considérées **faibles** sur les chauves-souris.

8.7 Incidences du projet sur les espèces de mammifères terrestres d'intérêt communautaire de la zone d'étude

Aucune espèce de mammifère terrestre d'intérêt communautaire n'ayant été contactée sur la zone d'étude, les incidences du projet sur ce groupe biologique sont estimées **nulles**.

9 MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES

9.1 Adaptation du planning des travaux au calendrier écologique des espèces locales

Pour éviter la destruction et la perturbation d'individus d'espèces animales, les travaux devront débuter en dehors de la période de reproduction de la plupart des espèces locales, c'est à dire entre septembre et mars inclus. Une fois les travaux terminés, ils pourront se poursuivre en période de reproduction car le site sera devenu impropre à l'installation de ces espèces locales.

9.2 Localisation des installations de chantier

Les installations de chantier seront positionnées au sein de la zone d'emprise du projet (visible sur la Figure n°1) et cantonnées aux surfaces déjà artificialisées. Toutes les précautions nécessaires à la préservation du milieu environnant seront prises notamment :

- Baliser de manière pérenne et respecter les limites de chantier ;
- Stocker les produits dangereux sur rétention et les tenir éloignés des zones naturelles. En dehors des heures de chantier, les ranger dans un local fermé pour éviter la dispersion par des animaux nocturnes ;
- Ravitailler les engins en carburant sur des zones étanches dédiées ;
- Privilégier les produits les moins nocifs sur la santé et l'environnement ;
- Ne rien jeter dans les réseaux d'eau ou directement dans le sol ;
- Mettre en place des bennes fermées de tri des déchets ;
- Prévoir des kits anti-pollution au niveau de la base vie et de chaque machine/engin thermique ;
- Mettre en place des procédures d'urgence en cas de pollution accidentelle ou de fuite d'eau importante ;
- Limitation au maximum des travaux de nuit.

9.3 Préservation de la zone humide située immédiatement au Nord de la zone d'étude du projet

La prairie humide présente à quelques mètres au Nord de la zone d'étude bénéficiera pendant toute la durée du chantier d'un balisage type chainette de chantier pour éviter toute circulation ou stationnement d'engins de travaux dans ce secteur.

9.4 Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes

Les mesures suivantes seront prises pour limiter en phase travaux les risques de dispersion des EVEC, à savoir la Berce du Caucase, le Lupin royal et le Sénéçon du Cap :

- Aucun apport de terre végétale extérieure/
- Contrôle de la qualité et de la traçabilité des terres rapportées ;
- nettoyage des engins et outils à l'arrivée et au départ du site ou entre certains ateliers au sein du site (via une aire de lavage par exemple) pour éviter de contaminer des terres saines ;
- Traçabilité des déblais et rémanents pouvant présenter un risque de dissémination de plantes exotiques envahissantes ;
- Revégétalisation rapide des sols mis à nus via un ensemencement avec un semis de graines indigènes et locales (dont des graines de Pâturin des prés – cf. mesure ci-dessous) ayant une croissance rapide et dense ;
- Elaboration, par l'entreprise de travaux, de procédures particulières de réalisation de certaines actions, notamment la circulation des engins (plan de circulation) et les travaux de terrassement ;
- Avant le démarrage des travaux : sensibilisation du personnel de chantier à la présence des EVEC situées dans ou à proximité de la zone de travaux.

9.5 Reconstitution d'habitats favorables à l'entomofaune

Le projet va entraîner la destruction des habitats ouverts ou semis ouverts (landes à genêt des Pyrénées) de la zone d'étude, propice aux rhopalocères et en particulier au Moiré automnal. Ainsi sur les zones mises à nues et non vouées à être artificialisées, il sera réalisé un ensemencement avec un semis de graminées incluant des graines de Pâturin des prés. Cela permettra de reconstituer des zones herbeuses favorables au Moiré automnal et plus largement à l'entomofaune locale.

10 INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES COMMUNAUTAIRES DE LA ZONE D'ETUDE EN PHASE EXPLOITATION

Une fois les travaux terminés, le projet n'est pas de nature à avoir des incidences significatives sur les habitats et espèces animales d'intérêt communautaire du site. Seul le piétinement des usagers du site pourrait éventuellement, sur le long terme, générer une dégradation des habitats d'espèces favorables à l'entomofaune, l'herpétofaune et l'avifaune. Une mesure de réduction sera donc mise en œuvre en phase opérationnelle pour limiter l'effet du piétinement sur ces habitats (cf. chapitre suivant). D'autres mesures sont proposées pour améliorer l'état de conservation

11 MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES

11.1 Mise en place de cheminements piétons

Des accès piétons seront créés au sein du site dans le cadre du projet. Ils seront clairement matérialisés et indiqués afin d'éviter la divagation des usagers du site sur l'ensemble des zones ouvertes conservées.

11.2 Gestion différenciée des espaces ouverts du site

Il conviendrait de privilégier une fréquence de tonte peu élevée pour permettre aux graminées de type Pâturin des prés de se développer de manière optimale. Cette gestion différenciée des espaces ouverts du site assurera le maintien d'habitats propices au Moiré automnal et plus globalement à l'entomofaune locale.

12 CONCLUSION

La zone d'étude du projet n'est pas directement concernée par un zonage Natura 2000 mais se situe à proximité immédiate de deux sites Natura 2000 : une ZSC et une ZPS.

La zone d'étude abrite peu d'espèces d'intérêt communautaire et présente globalement des sensibilités écologiques faibles et localement modérées.

Le projet réutilise essentiellement des espaces déjà artificialisés ou remaniés. En phase chantier, l'adaptation du planning des travaux au calendrier écologique des espèces locales permettra de limiter la destruction et le dérangement d'individus en période de reproduction. Des mesures seront également prises pour éviter toute dégradation du milieu environnant. En outre, des habitats favorables au Moiré automnal, espèce remarquable de rhopalocère présente sur la zone d'étude, seront reconstitués à l'occasion des travaux.

En phase exploitation, le projet n'est pas de nature à avoir des impacts significatifs sur la faune et la flore locales.

Des mesures d'atténuation seront toutefois mises en œuvre pour éviter le piétinement des espaces naturels et pour maintenir les habitats propices au cortège d'espèces liées aux milieux ouverts.

Ainsi les incidences résiduelles du projet sont globalement estimées **faibles**.

On peut donc conclure à l'absence d'atteinte significative du projet sur les objectifs de conservation relatifs aux habitats naturels et aux espèces végétales et animales des sites Natura 2000 considérés dans cette étude.

Signature du Maitre d'Ouvrage

Fait à Montpellier, le 27/10/2025.



Jonathan MONINO

Responsables d'Opérations